

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011 :
COMPTE RENDU

L'an deux mil onze le 26 mai 2011 à 20h15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le jeudi 19 mai 2011 se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, JOUGLET, THONG, NEON, PEYRELADE, LEROUX, BEAUTE

Messieurs ALLETON, BLIN, DELAFOY, CORRE, VINCENT, LEROY, LISEMBART, PARIS, LANELUC, BRUNET, HUBERT, GOYET

ABSENT EXCUSE : M. POULAIN

ABSENTS NON EXCUSES : M. GARNIER, M. PLEUVRY

POUVOIRS :

M. POULAIN a donné pouvoir à M. GOYET

Secrétaire de séance : Mme Chantal LEROUX

M. Le Maire propose de retirer le point 2 de l'ordre du jour « ALTAREA : convention pour la réalisation d'aménagement routier »

Les membres du conseil municipal acceptent cette modification.

M. le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : PROJET DE MULTI ACCUEIL : signature d'une convention synallagmatique

Les membres du conseil acceptent cette modification.

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2011 est considéré comme approuvé

I) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

1- Aménagement d'un carrefour à feux - signature d'une convention avec le Département de la Sarthe :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage et d'entretien avec le Conseil général de la Sarthe pour l'aménagement d'un carrefour à feux - RD 140 Ter avec la rue Denis Papin et le chemin de la Papinière et aménagement de voirie RD 250.

Adopté à l'unanimité. (cf. document annexé)

2-ALTAREA : prolongation du délai pour le projet de M. NICOLET :

Dans le cadre de l'aménagement Family Village I, nous avons vendu au groupe ALTAREA les parcelles cadastrées A 1594 et A 1597.

Compte tenu de l'état d'avancement du dossier et du projet présenté par Monsieur NICOLET et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder un délai complémentaire de deux années pour la réalisation de ce projet, délai commençant à courir à compter de la date de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. LISEMBART précise que ces deux parcelles ont été vendues dans le cadre de la vente de Family Village I. et qu'il convient simplement de leur laisser un délai supplémentaire pour la réalisation effective du projet.

Mme JOUGLET demande si ce délai pourra à nouveau être prolongé ?

M. LISEMBART indique que pour le moment les deux années devraient être suffisantes.

3-ZAC des Hunaudières : Achat d'un terrain à Mme BRUNEAU Andrée

Dans le cadre des travaux de voirie prévus sur le Chemin des Queutes, la Commune envisage l'acquisition d'une bande de terrain d'une superficie de 13 m² à prélever sur la parcelle cadastrée AP n° 394 au lieu-dit « Le Petit Bel Œuvre », appartenant à Madame BRUNEAU Andrée ou toute autre entité qui s'y substituerait au prix de 16 € le M², sous réserve de l'avis des Domaines.

La Commune procédera à ses frais à la mise en place d'une clôture en limite d'emprise et au déplacement des réseaux existants.

L'acte authentique sera établi chez Maître LEBLANC et MUNSCH, notaires à Arnage.

Le bornage a été réalisé par le Cabinet LOISEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à acquérir une bande de terrain à prélever sur la parcelle cadastrée AP 394 d'une superficie de 13 m² au prix de 16 euros le m² appartenant à Madame BRUNEAU Andrée, résidant Le Petit Bel Oeuvre à Ruaudin et l'autoriser à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maîtres LEBLANC et MUNSCH, notaires à Arnage aux frais de la Commune.

La Commune s'engage à procéder à ses frais à la mise en place d'une clôture en limite d'emprise et au déplacement des réseaux existants.

Adopté à l'unanimité.

4-ZAC des Hunaudières : Achat d'un terrain à Mr et Mme SICHEZ Dominique

Dans le cadre des travaux de voirie prévus sur le Chemin des Queutes, la Commune envisage l'acquisition d'une bande de terrain d'une superficie de 90 m² à prélever sur la parcelle cadastrée AP n° 395 au lieu-dit « Le Petit Bel Œuvre », appartenant à Monsieur et Madame SICHEZ Dominique ou toute autre entité qui s'y substituerait au prix de l'Euro symbolique, sous réserve de l'avis des Domaines.

La Commune procédera à ses frais à la mise en place d'une clôture en limite d'emprise et au déplacement des réseaux existants.

L'acte authentique sera établi chez Maître LEBLANC et MUNSCH, notaires à Arnage.
Le bornage a été réalisé par le Cabinet LOISEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à acquérir une bande de terrain à prélever sur la parcelle cadastrée AP 395 d'une superficie de 90 m² au prix de l'euro symbolique, appartenant à Monsieur et Madame SICHEZ Dominique, résidant Le Petit Bel Oeuvre à Ruaudin et l'autoriser à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maîtres LEBLANC et MUNSCH, notaires à Arnage aux frais de la Commune.

La Commune s'engage à procéder à ses frais à la mise en place d'une clôture en limite d'emprise et au déplacement des réseaux existants.

Adopté à l'unanimité.

5-Achat bande de terrain MEDISPORT :

En prévision des nouveaux aménagements interne de zone d'activité, la commune souhaite procéder à l'acquisition d'une bande de terrain de 358m² prélevée sur parcelle cadastrée AP 225 située boulevard des Hunaudières, appartenant à la SCI JUST'S représentée par M. COULE au prix de 32€ du m²,

Compte tenu de l'accord du propriétaire et l'avis favorable des Domaines,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir une bande de terrain de 358m² prélevée sur parcelle cadastrée AP 225 située boulevard des Hunaudières, appartenant à la SCI JUST'S représentée par M. COULE au prix de 32€ du m², et à signer toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître PERON, notaires à PARIGNE-L'EVEQUE,

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité.

M. ALLETON précise que les plantations seront effectuées à l'automne.

II) FINANCES :

A) DELIBERATION RELATIVE AU VIREMENT BUDGET ZAC DES HUNAUDIERES - BUDGET COMMUNE :

Le groupe ALTAREA va procéder au versement d'une somme de 50 000€ sur le budget ZAC des Hunaudières afin d'apporter son soutien aux actions spécifiques en relation avec le monde associatif, scolaire et périscolaire.

Cette somme sera versée au compte 7718 du budget ZAC des Hunaudières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reverser ces 50 000€ sur le budget Commune en effectuant l'opération comptable suivante :

-débit de 50 000€ au compte 6522 du budget ZAC des Hunaudières,

-Crédit de 50 000€ du compte 7551 commune intitulé comme suit : excédent des budgets annexes à caractère administratif.

Adopté à l'unanimité

b) 2-OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS.

Depuis 1997, la Loi de réglementation des télécommunications fait obligation à France Télécom de procéder à la déclaration de son patrimoine implanté sur le domaine public. Cette obligation fait l'objet d'une redevance calculée sur le kilomètre d'artère aérienne ou souterraine, et sur le mètre carré d'emprise au sol pour les cabines et les répartiteurs. Le calcul est fait par la commune sur de nouvelles bases fournies toujours par France Télécom, mais détaillée par domaine, indexée sur l'indice INSEE de la construction.

Pour 2010, en application du décret N° 2005-1676 du 27 Décembre 2005 et compte tenu du calcul de l'actualisation, les tarifs suivants nous ont été communiqués par France Télécom, Unité Régionale de Réseau Pays de Loire. Le KM d'artère pour 2010 est à 49.29€ pour l'aérien, 36.97€ pour les artères en sous sol, et 24.64 € le m² pour l'emprise au sol de cabine.

Soit un total de :

Artères aériennes : 20,009*49.29 = 986.24€

Artères souterraines : 37.953*36.97€ = 1403.12€

Cabines : 5* 24.64€ = 123.20€

La redevance s'élève donc à **2 512.56€**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recette à l'encontre de France Telecom d'un montant de 2512.56€

Adopté à l'unanimité.

c) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Conformément aux articles L 2333-84 et R2333-105 du CGCT, le concessionnaire est tenu d'acquitter auprès des communes des redevances dues au titrer de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Le décret 2002-409 du 26 mars 2002 a précisé les modalités de calculs de cette redevance

La redevance 2011 s'élève à 484€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le montant de la redevance et autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recette de 484€ à l'encontre d'ERDF.
Adopté à l'unanimité.

c)AMENAGEMENT DE L'ESPACE : Convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de concession pour le service public de distribution de gaz naturel (cf document annexé) pour une durée de 30 ans.

Adopté à l'unanimité.

III- DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2011 :

Comme chaque année et conformément à l'arrêté préfectoral concernant la désignation des jurés d'assises, il sera procédé au tirage au sort en séance publique d'un nombre de noms triples de celui fixé par l'arrêté préfectoral soit 3 (9 jurés) Le tirage au sort est effectué à partir des listes électorales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide de désigner les personnes suivantes :

- 1- Monsieur VAUBOURG Yannick, La Touchette, 72230 Ruaudin, née le 29/09/1984 à CHAMBERY,
- 2- Melle RICHARD Sandra, 11 rue Wolfgang Mozart, 72230 Ruaudin, née le 03/03/1987 à LE MANS
- 3- M. BOUTOILLER Ronan, la Touchette, 72230 Ruaudin, née le 11/07/1973 à MORLAIX,
- 4- M. GASSE Jacques, 1 rue des Nénuphars, 72 230 RUAUDIN, né le 17/11/1945 à LE MANS,
- 5- Mme BLIN Arlette (épouse GASSE), 1 rue des Nénuphars, 72230 Ruaudin, né le 21/03/1950 à RUAUDIN,
- 6- Melle DUCRE Thiffany, 14 rue Maurice Ravel, 72230 RUAURIN, née le 08/08/1984 a LE MANS,
- 7- Mme TROUVE Madeleine (épouse POIRIER), 2 route de Mulsanne, 72230 RUAUDIN, née le 9/07/1922 à ECOMMOY
- 8- M. TREMBLAYE Damien, la petite Lande, 72230 Ruaudin, né le 18/02/1979 à LE MANS
- 9- M. GUIMIER Michel, le Gué des Boires, 72 230 RUAUDIN, né le 20/10/1947 à TELOCHE,

Adopté à l'unanimité.

IV)-DELEGATIONS DU MAIRE

Les membres du conseil prennent acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ces délégations.

BUDGET COMMUNE

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
12/04/2011	BODET SA	Matériel gymnase tableau d'affichage	3 164,62 €
12/04/2011	CELER-IT	Matériel bibliothèque badgeuse	1 198,64 €
15/04/2011	LMBTP	Bâtiment accueil périscolaire préau	7 246,56 €
19/04/2011	ARC EN CIEL	Feu artifice juillet 2011	4200,00 €
21/04/2011	CONSEIL GENERAL DE LA SARTHE	Participation transport piscine école primaire	1 772,25 €
22/04/2011	ARBOR & SENS	Bâtiment atelier municipal réhabilitation	25 122,60 €
22/04/2011	LACROIX SIGNALISATION	Installation voirie mats alu	4 107,00 €
28/04/2011	MEFRAN COLLECTIVITES	Mobilier urbain 25 barrières de circulation	1225,90 €
29/04/2011	ASC LE GARS	Aménagement terrain de boules	2114,70 €
29/04/2011	FRANCE URBA	Mobilier urbain salle polyvalente	1 458,70 €
29/04/2011	FRANCE URBA	Mobilier urbain centre bourg	4 781,42 €
29/04/2011	ASC LE GARS	Mobilier urbain bois Plessis	1 704,30 €
29/04/2011	ART METAL 72	Mobilier urbain support plaque entrée bourg	1 737,79 €

29/04/2011	ASC LE GARS	Matériel outillage voirie cache contener	1 541,40 €
29/04/2011	ASC LE GARS	Matériel outillage voirie cache contener	1 086,33 €
29/04/2011	ASC LE GARS	Matériel outillage voirie cache contener	1 086,33 €
29/04/2011	ASC LE GARS	Matériel outillage voirie cache contener	2 144,98 €
29/04/2011	ANIMO CONCEPT	Mobilier urbain 5 distributeurs ramassage crottes	2 558,18 €
29/04/2011	SYMAVAL PRO	Terrains foot la Noue arrosage + electrovannes	4 613,65 €
29/04/2011	GT LOISIRS	Matériel voirie 1 débroussailleuse	1 579,00 €
02/05/2011	CULTURE ET LIBERTE	Travaux de nettoyage	2 800,00 €
02/05/2011	ETUDES ET CHANTIERS	Travaux de nettoyage	8 600,00 €
03/05/2011	ASC LE GARS	Matériel outillage voirie entourage bois abribus	1 124,24 €
06/05/2011	CAMIF	Mobilier école primaire	3 571,85 €
06/05/2011	DECLIC WEB	Refonte site internet mairie	4 777,72 €

DONT ACTE

BUDGET ASSAINISSEMENT

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
04/05/2011	A3SN	Réseaux EU tranche 3	3 330,86 €
04/05/2011	A3SN	Réseaux EU tranche 1	1 704,30 €
04/05/2011	ROISNE	Réseaux EU école primaire	3 642,30 €

11/05/2011	EMO	Jeux de ressorts de débattissage et prestations	1 278,52 €
------------	-----	---	------------

DONT ACTE

BUDGET ZAC des Hunaudières

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
15/04/2011	IRPL	MO aménagement phase 8	25 280,00 €
04/05/2011	CABINET LOISEAU	Bornage terrain LEPROUST	2 432,34 €
18/05/2011	SIDERM	un branchement	1 694,89 €

DONT ACTE

- **URBANISME :**

DIA « la Rose des Vents » immeuble AI N°149 d'une superficie de 4675m², adresse 6 le champ long à Ruaudin.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a notifié la préemption le 21 avril 2011 à Maître Maillard, étude en charge de la vente au prix de 300 000€, en conformité avec l'estimation vénale du service des domaines.

La décision intervient dans le cadre d'une réserve foncière.

DONT ACTE

V) PROJET DE MULTI ACCUEIL : signature d'une convention synallagmatique :

Dans le cadre du projet de multi accueil et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse synallagmatique avec Melle Claire SALIN ou toute entité qui s'y substituerait afin de définir les modalités juridiques, financières de notre partenariat.

M. CORRE intervient et retrace les grandes lignes de cette convention :

***réservation par la collectivité de 20 places par an**

* Bilan Financier de l'opération :

- 8.92 prix horaire proposé par Melle Salin décomposé comme suit :

4.27 (participation CAF + parents)

2.95 (1.62+1.33) (CEJ)

1.70 (8.92-7.22) Commune

La commune paye 1.33 (part du CEJ) + 1.70 = 30.3 * 229 (nombre de jours) * 10 (nombre d'heure par jour) = 6938.70€ par places soit * 20 = **138 774€ par an.**

A noter que la famille participe au paiement du service au prorata de ses ressources nettes mensuelles. (Politique sociale mise en place par la CAF)

M. GOYET intervient afin de préciser quelques modifications juridiques à apporter aux termes de la convention.

M. CORRE indique que ces précisions seront prises en compte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette promesse synallagmatique, sous réserve que soient apportées les modifications juridiques nécessaires.

Adopté à l'unanimité

VI) INFORMATION DU MAIRE :

- **Intercommunalité** : Le cabinet KPMG a finalisé son étude et le dernier comité de pilotage de restitution a eu lieu le 17 mai 2011. A ce jour, nous allons rencontrer les deux collectivités concernées et organiser une réunion publique afin de présenter à la population les deux scénarios possibles et échanger sur cette thématique ;
- **Bulletin municipal** : Celui-ci devrait sortir début juillet, il est donc nécessaire de préparer les articles.
- **Inauguration de la stèle est fixée au 8/06 à 10H30.** Une invitation sera adressée au conseil municipal.

VII) INFORMATIONS DES ADJOINTS

P. LISEMBART :

* **GARDERIE** : nous sommes à ce jour à la phase de réception. Le mobilier est en cours d'installation et il nous sera possible d'utiliser les locaux de la garderie avant la fin de l'année scolaire. Il restera les clôtures et les travaux de la salle informatique qui débiteront cet été. A noter que la pose des faux plafonds dans cette salle a déjà apporté un confort acoustique indéniable.

A noter que nous avons profité de ces travaux pour remplacer les chaudières et mettre à disposition des toilettes convenables, coté église, qui seront utilisées lors des cérémonies.

Reste à régler le problème des oiseaux qui viennent buter contre les vitrages du préau.

***URBANISME :**

-L'instruction du permis de construire d'ALTAREA se poursuit,

-ZAC des Hunaudières :

. La vente du terrain BEUCHER/TREMBLAYE a été signée le 20 mai 2011.

. Nous sommes en cours de commercialisation des parcelles restantes et nous travaillons avec Régis pour les voiries.

P. CORRE :

***Tickets sports loisirs** ; 62 enfants ont fréquenté les tickets sports sur les activités suivantes: foot, tennis, tennis de table, guitare et kinball. A noter que la fréquentation a été moindre par rapport à d'habitude car ceux-ci se sont déroulés la semaine du lundi de Pâques.

*** Inauguration des locaux culturels** ; le mardi 31 05 2011 en présence de Catherine URSIN (artiste ayant réalisé la sculpture). Ils deviendront officiellement « l'Espace Culturel Léonard de Vinci »

*** La fête de la Musique** aura lieu le 18 juin à compter de 18H00 sur la Place de la Mairie.

C. ALLETON :

*** sécheresse** : Compte tenu du contexte actuel, les mesures suivantes ont été prises :

-il a été décidé de réduire certains aménagements soit 1350 plants (économie de 400€)

-proposition faite aux jardiniers de diminuer le nombre de jardinières plantées, proposition refusée. Nous avons donc attiré leur attention sur les problèmes d'arrosage à venir.

-un courrier a été adressé à la Préfecture afin de connaître leur position quant à l'utilisation de l'eau de la station d'épuration pour effectuer l'arrosage sur la commune.

-A noter qu'une réflexion sera menée fin d'année sur les types de plantations à prévoir pour le budget 2012. En effet, il est à noter que des graminées, des vivaces sont plus chers à l'investissement mais moins coûteux en eau.

***ONF** : M. DUMONTEL de l'ONF passera demain matin afin de faire le point sur nos espaces forestiers. Concernant cette thématique, une réunion se tiendra peut être en octobre sur la commune afin de sensibiliser les propriétaires de forêts privés à l'entretien nécessaire de leurs parcelles.

* **Route de Brette les Pins** : Remise de la plaque commémorative le 29 juin.

R. BLIN :

* **Travaux ATESAT** : les travaux ATESAT concernent le chemin de la Touchette, la Guyonnière, Les Poussières, la Papinière, la Pressoir. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise SACER pour un montant de 47 634.50€ HT (estimation à 53 451€ HT)

Les travaux débiteront lundi.

* **Aménagement de voirie Route de Parigné l'Evêque et Aménagement d'un carrefour à Feux Route de Mulsanne** : 3 lots :

1- Terrassement - Attribué à la SCREG pour un montant de 104 423.25€ HT (estimation à 124 984.50€ HT)

2-Eclairage Public Route de Parigné l'Evêque - attribué à TELELEC pour un montant de 19 217€ HT (estimation à 32 545€ HT)

3- Feux tricolores : attribué à l'entreprise ETDE pour un montant de 24 786.25€ HT (estimation à 34 611.50€ HT)

Les travaux débiteront fin juin.

Une prochaine commission voirie est prévue le 9/06/2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

Alain DELAFOY

Maire,